CONSEIL COMMUNAUTAIRE 21 février 2019

Présents : Bernard ARNOULD, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Guy SALES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir: Monique ALIÈS à Albert BOUSQUET, André BERNAT à Jacques BERNAT, Alain DEJOB à Claude CHIBAUDEL, Eric HOULÈS à Patrice VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Michel WOLKOWICKI à Anne-Claire SOLIER

Absents: Jean-François BRU, Jean-Marc NEGRE, Marc TOURRET

M. le Président énonce les pouvoirs.

Désignation d'un secrétaire de séance : Annie BEL.

→ AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- MSP de Saint Sernin-sur-Rance Avenant d'honoraires n°1 suite à l'attribution du marché de travaux
- MSP de Saint Sernin-sur-Rance Approbation de l'avenant n°1 du Lot n°6 peinture revêtement de sol

→ <u>Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Camarès – lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre</u>

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il est à présent urgent de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet de création de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de la commune de Camarès. En effet, il rappelle que la construction de cette structure actera la finalisation du réseau de santé intercommunal multi site.

Monsieur le Président présente, succinctement, le projet qui comprendra un bâtiment d'une superficie d'environ 400 m² de plein pied pour un montant estimé des travaux de 650 000.00 € H.T.

Ce bâtiment devra être adapté aux attentes des professionnels de santé en matière d'espace de travail : médecins, infirmières, orthophoniste et consultants extérieurs...

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois. Ce marché comprend l'ensemble des missions de base d'un maître d'œuvre ainsi qu'une mission acoustique et une mission qualité environnementale.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Camarès.

A l'unanimité des membres présents, le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet est approuvé et l'autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CCMRR

→ <u>Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Camarès – plan de financement prévisionnel et demandes</u> de subventions

Monsieur le Président, suite à la présentation succincte du projet, en profite pour exposer le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Ce nouvel équipement doit satisfaire les attentes de tout le bassin de vie de la vallée du Dourdou en matière de services de santé de proximité tout en offrant un espace de travail adapté aux attentes des professionnels de santé : médecins, infirmières, orthophoniste et consultants extérieurs (podologue, diététicienne,...).

Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de cet équipement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
MSP Site de Camarès				
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT	
Travaux	648 000.00 €	ETAT – DETR (34.55%)	266 000.00 €	
Honoraires et études	97 200.00 €	ETAT – FNADT (12.99%)	100 000.00 €	
Aléas	24 800.00 €	Conseil Régional (16.88%)	130 000.00 €	
		Conseil Départemental (15.58%)	120 000.00 €	
		Autofinancement:		
		Récupération FCTVA	151 570.00 €	
		Emprunt MSA	156 430.00 €	
TOTAL HT	770 000.00 €	TOTAL HT	770 000.00 €	
TOTAL TTC	924 000.00 €	TOTAL TTC	924 000.00 €	

Les travaux de construction pourraient débuter au 3ème trimestre 2019 pour un achèvement de l'opération 2ème ou 3ème trimestre 2020.

Monsieur le Président indique que le projet a été exposé lors d'un entretien auprès de la Sous-Préfecture et que celui-ci a reçu un très bon accueil. Lors de cet entretien, il nous a été indiqué que ce dossier devrait percevoir une subvention DETR de l'ordre de 35 % du montant total de la dépense sur deux ans.

Monsieur le Président rappelle que, sur ce type de projet, la TVA est récupérée en partie via le FCTVA.

Accord est donné, à l'unanimité, sur le projet présenté et son plan de financement.

Pour cette opération, les soutiens financiers de l'Etat, de la Région, du Département et de la M.S.A. seront sollicités.

→ Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance – prestation d'Orange pour réalisation des travaux d'accès au réseau télécom

Monsieur le Président informe le Conseil des conditions techniques et financières d'intervention de la SA Orange Résoline pour la réalisation des travaux d'accès au réseau télécom du bâtiment de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Belmont-sur-Rance.

Les prestations proposées comprennent l'étude, le conseil, le suivi des travaux, le contrôle des infrastructures et recette conformité ainsi que le pré-équipement de l'immeuble avec fourniture et pose d'une tête accès réseau dans le local opérateurs.

La prestation pour la réalisation des travaux est de 1 422.58 € H.T. soit 1 707,10 € TTC.

Il est rappelé au Conseil Communautaire que ce devis, qui concerne les travaux intérieurs au bâtiment, doit être approuvé pour que la société Orange accepte de réaliser les travaux de raccordement extérieur qui consistent à récupérer le réseau France Télécom sur le réseau existant et raccorder la parcelle de la Maison de Santé Pluri-professionnelle

A l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement à la réalisation de ces travaux d'accès au réseau télécom du bâtiment de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Belmont-sur-Rance et accepte la proposition de prestation de la SA Orange Résoline pour le montant cité ci-dessus.

→ Entretien des sentiers de randonnée : consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle que, sur le territoire, l'entretien des sentiers de randonnée est réalisé par des entreprises locales et par les services du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses assure également l'ingénierie pour le suivi de l'ensemble des travaux d'entretien réalisés par les entreprises.

Dans ce cadre-là, un cahier des charges pour l'entretien du réseau de sentiers a été rédigé dans un souci de bonne organisation des services afin notamment de préciser les conditions et modalités d'intervention aux entreprises.

Le but est également de nous permettre de suivre les travaux d'entretien au fur et à mesure de leurs réalisations.

Pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Saint Serninois, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses interviendra pour la mise en œuvre des travaux d'entretien du réseau de sentiers sur ce secteur.

Pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais et le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès, des devis vont être demandés aux entreprises locales pour assurer cet entretien pour la saison 2019.

Il est rappelé aux membres du Conseil que l'entretien des sentiers du secteur Saint Serninois durant la saison 2018 a été compliqué du fait de l'absence sur une partie de l'année du technicien en charge des travaux d'entretien et une insuffisante connaissance des sentiers du territoire.

Une vigilance sera apportée pour l'entretien de ces sentiers et notamment le sentier de Balaguier-sur-Rance, très prisé des randonneurs.

→ Appel d'offres pour matériaux de voirie – marché sur 4 ans (de 2019 à 2022)

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le marché qui vient d'être lancé pour la fabrication, la fourniture et le transport de matériaux pour l'entretien et la réfection de la voirie communautaire 2019/2022.

12 lots ont été définis correspondant à 4 catégories de matériaux et à 3 secteurs d'approvisionnement à savoir :

LOT 1 - Secteur Camarésien - Graves non traitées

LOT 2 - Secteur Camarésien – Gravillons

LOT 3 - Secteur Camarésien – Graves émulsions

LOT 4 - Secteur Camarésien – Emulsions de bitume

LOT 5 - Secteur Belmontais - Graves non traitées

LOT 6 - Secteur Belmontais - Gravillons

LOT 7 - Secteur Belmontais – Graves émulsions

LOT 8 - Secteur Belmontais - Emulsions de bitume

LOT 9 - Secteur Saint-Serninois - Graves non traitées

LOT 10 - Secteur Saint-Serninois - Gravillons

LOT 11 - Secteur Saint-Serninois - Graves émulsions

LOT 12 - Secteur Saint-Serninois - Emulsions de bitume

Arnac sur Dourdou, Mélagues, Tauriac de Camarès, Montagnol, Fayet, Sylvanès, Gissac, Brusque, Peux et Couffouleux, Camarès. Montlaur

Belmont sur Rance, Mounès, Murasson, Saint Sever du Moustier, Rebourguil

Saint Sernin sur Rance, La Serre, Laval Roquecezière, Montfranc, Balaguier, Combret, Pousthomy

Ce marché est passé pour une durée de 4 ans afin de permettre aux entreprises d'avoir une vision sur le long terme et gagner ainsi en terme d'attractivité et de mise en concurrence.

L'intérêt est double notamment pour les émulsions de bitume car une visibilité sur un plus long terme pourra permettre à l'entreprise de créer un stockage ce qui nous éviterait de parcourir des kilomètres pour aller chercher la fourniture.

Cependant, sur ce type de marché, différentes révisions doivent être prévues annuellement ou trimestriellement pour répondre au cours du marché à savoir :

- Une révision annuelle sur :
 - Les transports,
 - Les granulats,
 - Les produits à base d'émulsions ou de bitume
- Une révision trimestrielle pour les émulsions de bitume.

Ce marché comprend une période ferme d'un an avec 3 reconductions possibles.

Le montant total du marché est estimé à 1 600 000.00 € de fournitures sur 4 ans soit environ 1 200 000.00 € pour la programmation voirie et 400 000.00 € pour les travaux divers d'emplois, génie civil,...

Estimatif par produit:

- Graves non traitées : 190 000 € / 4 ans.

- Gravillons: 340 000 € / 4 ans,

- Graves émulsions : 200 000 € / 4 ans,

- Emulsions de bitume : 800 000 € / 4 ans.

Monsieur le Président rappelle que le budget voirie est très important.

Le choix de répartir le marché par secteurs en créant plusieurs lots pour une même fourniture permet de créer un découpage géographique permettant ainsi de faire intervenir plusieurs entreprises.

Le marché a été publié le 12/02/2019 sur le portail e-occitanie, ainsi que sur le BOAMP. La remise des offres est prévue pour le 14/03/2019 à 12h00.

CCMRR

→ Suivi des épandages des boues de la STEP de la charcuterie Cros sur la ZA Saint Pierre de Rebourguil – Convention avec Aveyron Conseil Environnement Agronomie (ACEA)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la station d'épuration de Rebourguil qui traite les eaux de la charcuterie CROS est soumise à la réglementation de la valorisation agricole des boues issues de stations d'épuration installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2221 par l'arrêté du 23 mars 2012.

Monsieur le Président explique que, pour répondre à cette réglementation, la mise en place d'un plan d'épandage permettant le recyclage des boues par l'agriculture locale, dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur est indispensable.

Cette réglementation impose à la collectivité la mise en place d'un suivi de ses épandages.

Monsieur le Président présente la proposition de prestation d'Aveyron Conseil Environnement Agronomie (ACEA) concernant le suivi des épandages des boues de la STEP de Rebourguil traitant les effluents de la charcuterie Cros.

Le montant forfaitaire annuel s'élève à 2 000.00 € H.T.

Ce montant ne comprend pas les coûts d'analyses qui s'élèvent à :

- ➤ Analyse agronomique et éléments traces métalliques des boues : 85.00 € H.T.,
- ➤ Analyse agro-métaux HAP PBC (analyse pour la première année, ne sera plus nécessaire les autres années) : 120.00 € H.T.,

A l'unanimité des membres présents, la proposition de prestation du bureau d'études ACEA pour le suivi des épandages des boues de la STEP de Rebourguil traitant les effluents de la charcuterie Cros qui s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC annuel, ainsi que le coût des analyses des boues est approuvée.

→ Partenariat avec les étudiants de l'école de PURPAN pour définir les perspectives économiques de notre territoire – Convention de projet

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les étudiants de 4ème année de l'école d'ingénieur de Purpan ont été sollicités pour un travail de diagnostic et d'étude.

Il comprend les volets suivants :

- 1 faire un diagnostic de la problématique des successions des entreprises dont le dirigeant a plus de 55/57 ans dans tous les secteurs (artisanat, commerce, agriculture, tourisme),
- 2 repérer les « projets dormants » du territoire, pour faire émerger de nouveaux projets,
- 3 repérer des démarches dans d'autres territoires similaires qui ont permis d'accueillir des activités dans le domaine du numérique.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Il précise que la Communauté de Communes devra prendre en charge certains frais afférents au projet comme les frais d'hébergement, de déplacement et de téléphone... Les modalités sont précisées dans la convention.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention Projet d'entreprise et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

→ Permanence habitat dans le cadre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général Départemental « Habiter Mieux » - Mission d'information et d'assistance de la population réalisée par le bureau d'études OC'TEHA pour l'année 2019 et bilan des permanences habitat 2018

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental de l'Aveyron avait mis en place un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » de 2014 à 2018 (programme de réhabilitation de logements) qui a rencontré un véritable succès et auquel la Communauté de Communes participait.

Afin de continuer dans cette dynamique, le Conseil Départemental a souhaité relancer un nouveau Programme d'Intérêt Général qui va se dérouler de janvier 2019 à décembre 2023.

Ce programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement (travaux d'économie d'énergie, travaux d'adaptation au handicap et/ou vieillissement, sortie d'insalubrité, amélioration de logements locatifs).

Le Conseil Départemental a confié l'animation de ce programme au bureau d'études OC'TEHA. L'objectif de l'animation est de renseigner les personnes sur les différentes subventions habitat et de les assister sur le plan technique, financier et juridique. Agréé notamment pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique, le technicien évalue le logement, conseille le propriétaire sur les travaux à réaliser et constitue les dossiers de demande de subventions concernant les travaux d'économie d'énergie. De la même façon, le technicien peut leur faire bénéficier d'aides sur l'adaptation du logement (personnes âgées, handicapées), sur l'insalubrité, la création de logements locatifs, etc.

Monsieur le Président indique que le marché liant OC'TEHA et le Conseil Départemental dans le cadre du PIG ne prévoit pas une présence territoriale de l'équipe d'OC'TEHA pour assurer un conseil direct auprès de la population.

OC'TEHA, dans le cadre de sa mission d'animation du programme « Habiter Mieux », nous informe qu'il peut tenir et programmer des permanences sur notre territoire. Cependant ces permanences ne sont pas prises en charges par le Conseil Départemental.

L'intérêt des permanences est de créer une dynamique sur le territoire, de faire connaître ce programme et de renseigner les propriétaires pour favoriser une politique de proximité.

Afin d'assurer des permanences d'OC'TEHA sur notre territoire, le bureau d'études nous présente un devis afin d'assurer une permanence habitat une fois par mois sur le territoire avec, pour objectif principal, l'information de proximité.

Ce devis d'un montant de 1 800.00 € HT correspond à la tenue de 12 permanences mensuelles sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le devis du bureau d'études OC'TEHA d'un montant de 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC pour assurer la mission d'information et d'assistance de la population en réalisant une permanence habitat une fois par mois,
- ADOPTE le principe de tenue d'une permanence par trimestre sur chaque « bourg-centre » c'est-à-dire Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint Sernin-sur-Rance du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Bilan des permanences habitat 2018

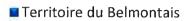
Permanences tenues par OC'TEHA tous les 1er mardi du mois de 13h30 à 14h30

Une permanence par trimestre dans chaque bourgs-centres : Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint Sernin-sur-Rance

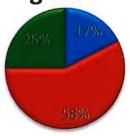
De janvier à décembre 2018 : 52 personnes reçues en permanence.

Personnes provenant du territoire : 40 personnes soit 77 % des personnes accueillies.

Personnes renseignées



- Territoire du Camarésien
- Territoire du Saint Serninois



Territoire du Belmontais : 7 personnes

- Belmont-sur-Rance = 5
- Mounès-Prohencoux = 1
- Murasson = 1

Territoire du Saint Serninois : 10 personnes

- Laval-Roquecézière = 6
- Pousthomy = 1
- Saint Sernin-sur-Rance = 3

Territoire du Camarésien : 23 personnes

- Brusque = 3
- Camarès = 16
- Gissac = 1
- Montagnol = 2
- Montlaur = 1

Personnes extérieures au territoire: 12 personnes soit 23 % des personnes accueillies.

L'ensemble des personnes viennent du territoire de la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons.

Concernant les personnes reçues, il s'agissait :

D'un 1er contact (information sur le dispositif des aides ANAH et la recevabilité de leur projet), Ou d'une rencontre pour rapporter des pièces administratives ou faire le point sur l'avancement de leur dossier ou demander un complément d'information.

BILAN : 22 dossiers propriétaires occupants déposés en 2018 sur notre territoire pour un montant de travaux de 409 393.00 € HT.

→ INITIATIVE AVEYRON : Dotation 2019 pour soutenir l'économie locale et l'emploi

Monsieur le Président présente la plateforme Initiative Aveyron qui est une plateforme d'initiative locale qui a pour vocation la mise en valeur des ressources existantes sur le territoire afin d'aider les créateurs/repreneurs d'entreprises à pérenniser leur activité. Elle agit au service de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

Les collectivités locales jouent un rôle vital dans la vie de la plateforme et plus particulièrement leur implication financière dans la constitution et le maintien des ressources disponibles pour octroyer les prêts dans les divers comités d'agrément locaux.

Au titre de 2018, 241 entrepreneurs ou entreprises ont été financés par la plateforme dans le département pour un montant total de plus de 2 000 000 € de prêts à 0%.

Ces accompagnements techniques et financiers ont contribué à la création ou au maintien de plus de 500 emplois dans le département.

Initiative Aveyron souhaite que l'on pérennise son action sur notre territoire et que l'on participe financièrement à leurs actions pour soutenir l'économie locale.

L'appel de fonds est assis sur une base de 0.40 €/habitant. Cette dotation alimente le fonds de prêt et permet à la plateforme d'assurer ses missions d'accompagnement des porteurs de projet.

A l'unanimité des membres présents, l'action d'Initiative Aveyron est approuvée et la participation financière de la collectivité au fond de prêt à hauteur de 0.40 € par habitant soit 2 660.00 € pour l'année 2019 est acceptée.

→ Bilan OM: tonnage des déchets 2018, aménagement des caches conteneurs, opérations de compostage,...

Tonnage des déchets 2018

CC Monts Rance et Rougier	Tonnage 2017	Tonnage 2018
Ordures ménagères	1 459,26	1 469,22
Encombrants	257,28	331,92
Verre	244,14	247,96
Collecte sélective	416,58	430,24
Bois	187,80	238,14
Fer	111,04	126,86

Tournées Camarès	Tonnage		
Tournees Camares	2017	2018	
Ordures ménagères	630,66	643,04	
Collecte sélective	152,90	140,44	

678,12

210,78

Collecte sélective 152,90 140,44 Collecte sélective	
Ordures menageres	52,90
Ordures ménagères 630,66 643,04 Ordures ménagères	150,48

692,32

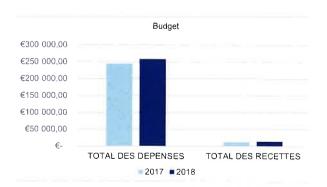
231,36

Bilan financier – Traitement des déchets

Ordures ménagères

Collecte sélective

	2017	2018
TOTAL DEPENSES	244 351,62 €	258 097,88 €
TOTAL RECETTES	12 578,40 €	13 537,65 €
TOTAL PRESTAT°	231 773,22 €	244 560,23 €



Tournées St Sever, Murasson, Mounes

CCMRR

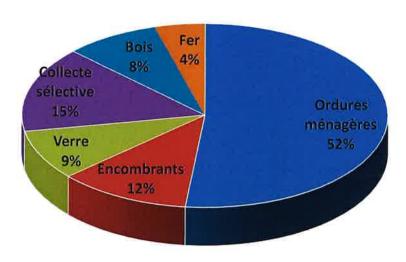
Tonnage

2018

133,86 58,44

2017





Opération : mise à disposition de composteurs et bio-seaux de collecte

Des composteurs vont être distribués auprès des entreprises intéressées et qui sont productrices de déchets biodégradable (ces entreprises ont été rencontrées par des conseillers communautaires qui se sont organisés par secteur géographique), ainsi qu'auprès des écoles du territoire. Cela correspond à l'acquisition d'une trentaine de composteurs.

Pour les écoles du territoire, notre ambassadeur du tri se rendra dans toutes les écoles pour communiquer sur le rôle de la Communauté de Communes et former les enfants aux gestes du tri sélectif.

Des bio-seaux seront distribués auprès de l'ensemble des entreprises, des équipements de services producteurs de déchets biodégradables/putrescibles soit environ une centaine de seaux à acquérir pour pouvoir les redistribués aux professionnels ciblés et intéressés par la démarche.

Monsieur BARTHELEMY, vice-Président délégué à l'environnement, souhaite informer l'ensemble des conseillers sur l'avancée du SYDOM au sujet des ficelles agricoles qui n'étaient, à ce jour, plus ramassées. L'entreprise BRALEY se propose de les récupérer et la démarche va être mise en place via le SYDOM d'ici 2 mois environ.

→ OT : participation financière à l'opération Pôle de Pleine Nature du Massif Central « Grands Causses Lévezou » - Versement de la contribution financière exceptionnelle budgétisée en 2018

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération N° 20171207_221 du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire a accepté de verser une subvention exceptionnelle de 5 000.00 € sur 2 ans (sur les exercices 2017 et 2018) à l'association Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud pour mener conjointement avec l'OT Millau Grands Causses les actions de promotion et commercialisation liées à la stratégie du Pôle Pleine Nature du Massif Central « Grands Causses Lévezou » comme suite aux accords pris par les ex-Communautés de Communes du Pays Belmontais, du Pays Saint Serninois et du Rougier de Camarès.

La subvention de 2 500.00 € au titre de l'exercice 2017 a été versée à l'OT Rougier d'Aveyron Sud en janvier 2018.

En janvier 2019, l'OT Millau Grands Causses fait appel de la 2ème contribution auprès de l'association OT Rougier Aveyron Sud.

Il convient de délibérer pour permettre le versement de la 2ème part de subvention de 2 500.00 € à l'association OT Rougier d'Aveyron Sud pour lui permettre de régler le 2ème appel.

A l'unanimité, le versement de la 2ème part de la subvention exceptionnelle à l'association Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud pour lui permettre de régler le 2ème appel à contribution de l'OT Millau Grands Causses soit la somme de 2 500.00 € est approuvé.

→ Ressources humaines

Gratification stagiaire

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, au regard des textes suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du code de l'éducation;

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial;

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Considérant que le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

Considérant que le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

Considérant que les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail;

Considérant que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

Considérant que pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de la prise en charge des frais de transport.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à verser une gratification égale à 15 % du plafond de la Sécurité Sociale aux étudiants stagiaires qui effectuent un stage supérieur à 2 mois,

CCMRR

du 21 février 2019 Page 10

- DIT QUE toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de stage ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

<u>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le service technique voirie-travaux — Saint Sernin-sur-Rance (En application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien de la base de loisirs de St-Sernin, entretien de la voirie et travaux divers, collecte des ordures ménagères ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 26/03/2019 au 25/09/2019.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 / Indice majoré 326 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux intercommunaux – secteur Camarès

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet (soit 18 heures hebdomadaires) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour assurer l'entretien des locaux intercommunaux – secteur de Camarès ;

Sur le rapport de Président et après en avoir délibéré;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois et 6 jours allant du 25 mars 2019 au 30 juin 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des locaux intercommunaux à temps non complet 18 h hebdomadaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

→ Ajout à l'ordre du jour : Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint Sernin-sur-Rance – Avenant d'honoraires n°1 suite à l'attribution du marché de travaux

Monsieur le Président rappelle que par délibération N° 20170720_155 en date du 20 juillet 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'antenne du réseau de santé à Saint Sernin-sur-Rance, la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet d'Architecture Rouquette & Vidal pour un montant total initial de 11 682.00 € H.T. soit 14 018.40 € T.T.C. au vu du montant estimatif du marché de travaux estimé à 88 500.00 € H.T. (soit un taux de rémunération de 12.00 %).

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'au vu de l'attribution du marché de travaux et du montant de celui-ci, un avenant d'honoraires doit être passé avec la SCP Rouquette-Vidal pour fixation du forfait définitif de rémunération suite à l'attribution du marché de travaux.

L'avenant présenté porte la mission de maîtrise d'œuvre à la somme de 13 809.18 € H.T. correspondant à 12.00 % du montant du marché de travaux d'une valeur de 104 615.00 € H.T.

A l'unanimité des membres présents, l'avenant d'honoraires n°1 de la SCP Rouquette-Vidal portant la mission de maîtrise d'œuvre à la somme de 13 809.18 € conformément au taux de rémunération de base fixé à 12% du montant des travaux est approuvé.

→ Ajout à l'ordre du jour : Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint Sernin-sur-Rance — Approbation de l'avenant n°1 du Lot n°6 peinture — revêtement de sol

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°20180531_054 du 31 mai 2018, le marché de travaux pour l'aménagement d'un réseau de santé d'intérêt communautaire — antenne de Saint Sernin-sur-Rance a été attribué.

A ce jour, et afin de permettre la réalisation de certaines finitions nécessaires pour permettre de rendre ce lieu accueillant, Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée qu'il est

nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise SARL JF VEYRIE attributaire du lot n°6 – Peinture, Revêtement de sol.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires de peinture non prévu au marché selon devis plus-value au niveau de : la salle de soin, les archives, 2 bureaux et le logement.

Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant n°1:

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
6	SARL JF VEYRIE	10 289,40	2 459,70	12 749,10
	T.V.A. 20 %	2 057,88	491,94	2 549,82
	TOTAUX T.T.C.	12 347,28	2 951,64	15 298,92

Et, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents, l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n°6 Peinture – Revêtement de sol est approuvé.

→ Questions diverses

Site Internet

Madame Anne-Claire SOLIER informe que le site de la Communauté de Communes va être mis en ligne dans le courant du mois de mars et sera accessible via l'URL <u>www.ccmrr.fr</u>.

Il manque encore le descriptif des associations dans les communes. Nous sommes en train de récupérer ces informations.

Les présentations des communes ont toutes été réceptionnées et intégrées au site.

Afin de permettre de rendre ce site attrayant et vivant, Madame SOLIER remercie l'ensemble des communes et des conseillers de bien vouloir faire parvenir à Cécile des informations pour abonder le site. Ces informations peuvent également être envoyées à son adresse email personnelle ou sur l'adresse email de la commune de Rebourguil.

Il est indispensable de faire vivre le site notamment en intégrant des photos, dates des animations, services, ...

La Commission communication se réunira pour la réalisation d'un livret papier en complément du site internet.

Levée de la séance à 22 heures 30 minutes.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL



CCMRR

du 21 février 2019 Page 1.3

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Présents : Bernard ARNOULD, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Guy SALES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Monique ALIÈS à Albert BOUSQUET, André BERNAT à Jacques BERNAT, Alain DEJOB à Claude CHIBAUDEL, Eric HOULÈS à Patrice VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Michel WOLKOWICKI à Anne-Claire SOLIER

Absents: Jean-François BRU, Jean-Marc NEGRE, Marc TOURRET

Réseau de santé - Création de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Camarès Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Maison de Santé Pluri professionnelle de Camarès Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre de l'antenne du réseau de Santé à Saint Sernin-sur-Rance Avenant d'honoraires n° 1 pour fixation du forfait définitif de rémunération suite à l'attribution du marché de travaux

Aménagement d'un réseau de santé d'intérêt communautaire à Saint Sernin-sur-Rance Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux – Lot n° 6 Peinture - Revêtement de sol

Maison de Santé Pluri-professionnelle de Belmont-sur-Rance Prestation pour réalisation des travaux d'accès au réseau télécom

Suivi des épandages des boues de la Station d'épuration de Rebourguil traitant les effluents de la charcuterie Cros

Réseau de santé – Création de la Maison de Santé Pluri professionnel de Camarès Demande de subvention DETR au titre de la programmation 2019 de la 1ère tranche de travaux

Projet d'entreprise - travail de diagnostic et d'étude - Convention avec l'Ecole d'ingénieur de Purpan

Permanence habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental « Habiter Mieux »

INITIATIVE AVEYRON: Dotation 2019 pour soutenir l'économie locale et l'emploi

Subvention exceptionnelle apportée à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud (association) pour participation au financement 2018 sur l'exercice 2019 des actions de promotion et commercialisation du Pôle de Pleine Nature du Massif Central « Grands Causses Lévezou »

Gratification stagiaire

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le service technique voirie-travaux – Saint Sernin-sur-Rance

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux intercommunaux – secteur Camarès